

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Saint-Maur-des-Fossés (94100, 94210)

Réponses de Laurent Hâvre, au nom de la liste « Saint-Maur en commun »

— le 08/03/2020 à 18:24 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Nous proposons a minima le doublement, le balisage et la sécurisation du réseau de pistes cyclables pour faire de Saint-Maur-des-Fossés une ville cyclable de référence en Ile-de-France. Nos propositions sur le sujet du vélo sont détaillées ici : <https://saintmaurencommun.fr/2020/02/17/focus-ville-cyclable/>

Le plan vélo sera par ailleurs discuté et co-construit avec les citoyen-ne-s

Action n°2 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Garantir la consultation systématique de ce comité en amont de la mise en oeuvre de tous les aménagements de voirie.

Nous prévoyons la mise en place d'ateliers citoyens permanents d'urbanisme et l'organisation d'Assises de la Ville associant les habitants, les comités consultatifs et les conseils de quartier au projet de ville.

Action n°3 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Axe pont de Chennevières - Joinville, axe pont de Bonneuil - Pont de Champigny, Bd de Créteil, en lien avec le conseil départemental.

Le réseau de pistes cyclables que nous proposons est visible au lien suivant :

<https://saintmaurencommun.fr/2020/02/17/focus-ville-cyclable/>

Au niveau des ponts, une séparation physique des piétons et des voitures sera mise en place lorsque cela est possible sans travaux de grande ampleur.

Action n°5 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Les 4 gares de RER, les marchés et zones commerçantes, les pôles culturels et sportifs, les établissements scolaires.

Le réseau de pistes cyclables structurant que nous proposons est visible au lien suivant :

<https://saintmaurencommun.fr/2020/02/17/focus-ville-cyclable/>

Notre réseau cyclable s'inscrira en complémentarité avec des itinéraires secondaires qui relieront les points d'intérêts (marchés, RER, rue commerçantes).

Action n°6 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines. Se saisir de la dynamique du RER V pour renforcer les interconnexions entre Saint-Maur et ses nombreuses villes voisines.

Le réseau de pistes cyclables que nous proposons est visible au lien suivant :

<https://saintmaurencommun.fr/2020/02/17/focus-ville-cyclable/>

Notre réseau cyclable structurant s'inscrira en complémentarité avec le RER Vélo que nous soutiendrons et avec des itinéraires secondaires qui relieront les points d'intérêts (marchés, RER, rue commerçantes).

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Nous prévoyons de développer les zones 30 km/h à proximité des écoles et sur les voies secondaires / quartiers résidentiels.

Action n°8 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Nous prévoyons de développer les zones 30 km/h à proximité des écoles et sur les voies secondaires / quartiers résidentiels. Nous étudierons d'éventuels passages en sens unique de certaines rues dans le cadre d'une refonte du schéma de circulation co-construite avec les habitant-e-s.

Action n°9 : je ne m'engage pas

Transformer en zone piétonne Certaines des rues les plus commerçantes.

Action n°10 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Nous étudierons cette possibilité dans le cadre de la refonte du schéma de circulation co-construite avec les habitant-e-s en cherchant à garantir en toutes circonstances la sécurité des cyclistes, piétons et automobilistes.

Action n°11 : je m'engage

Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30, notamment dans toutes les zones résidentielles et aux abords immédiats des établissements scolaires.

Action n°12 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Nous prévoyons de développer les zones 30 km/h à proximité des écoles et de renforcer la présence d'agents municipaux sur le terrain pour les périodes d'entrées et de sorties des écoles.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°13 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Répondre à la demande à proximité des gares en reconvertissant des places de stationnement voiture, et partout dans la ville, positionner les arceaux là où le besoin existe en privilégiant l'emprise sur la voirie plutôt que sur les trottoirs.

Action n°14 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Nous étudierons cette possibilité et agirons en fonction de l'espace disponible aux abords de chaque école / équipements publics. A défaut, des arceaux vélo seront systématiquement implantés.

Action n°15 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°16 : je m'engage

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

Nous prévoyons une révision en profondeur du PLU pour associer plus harmonieusement activités économiques et habitat en favorisant l'implication des citoyens et des associations dans les choix d'urbanisme. Les stationnements vélo auront toute leur place dans cette réflexion.

Action n°17 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Nous prévoyons de soutenir le tissu associatif de manière accrue en impliquant réellement les associations dans l'élaboration des politiques municipales et nous prévoyons la mise à disposition gratuite de salles pour les associations de la ville (à la demande). Nous prévoyons dans ce cadre de créer dans chaque quartier une maison des associations et des services publics (dotée d'un point mairie).

Promouvoir une culture vélo

Action n°18 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Nous prévoyons de soutenir l'activité des enseignants au travers d'aides aux projets éducatifs pour les écoles / classes et nous prévoyons aussi un financement municipal des activités culturelles des classes de primaire et de maternelle. Les projets associés au vélo y seront éligibles.

Action n°19 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Les élu-e-s de notre liste qui le peuvent se déplaceront autant que faire se peut en vélo.

Action n°20 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°21 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Notre programme prévoit la mise en place d'un "plan marche" co-construit avec les citoyen-ne-s associée à la création de lignes de pédibus pour accompagner à l'enfant sans véhicule.

Action n°22 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°23 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Commentaires généraux

Déjà essentiel au quotidien de chacun-e, le développement et l'amélioration de l'offre de transports et de mobilités est aussi un enjeu majeur pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et réussir la transition écologique. C'est pourquoi nous agissons résolument pour faciliter la mobilité de tou-te-s, diminuer la pollution générée par les transports et favoriser un meilleur partage de la voirie à Saint-Maur. Dans ce cadre, nous voulons inciter aux mobilités douces mais aussi renforcer et diversifier le maillage des transports en commun ou à la demande. Toutes nos propositions sont disponibles dans notre programme détaillée : <https://fr.calameo.com/read/006143301ecc2328c0d9a>